

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

30/06/14

Dossier complet le

30/06/14

N° d'enregistrement

F08214P0823

1. Intitulé du projet

Requalification urbaine de la friche industrielle du Progrès et création d'une voie nouvelle
104-120, rue Bergson à Saint-Etienne

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
- Rubrique n°6d) - Rubrique n°36	- Création d'une voie "nouvelle" d'une longueur inférieure à 3km. - Constructions soumises à permis de construire : surfaces de plancher prévisionnelles d'environ 13 500 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet objet de la présente déclaration consiste en la résorption d'un ensemble de bâtiments en friche sis aux 104, 106, 108, 110, 114, 118 et 120 rue Bergson, pour y réaliser un nouvel ensemble immobilier à destination de RDC commerciaux et de logements.

Le nouvel aménagement est prévu sous forme de deux îlots constructibles séparés par une voie nouvelle à créer (emplacement réservé 130 au PLU : création de voirie de 47 m de long et 16 m de large maximum) qui viendrait raccorder la rue Bergson à l'impasse Grouchy, à l'arrière du tènement et offrir des aménagements piétons-cycles et alignements d'arbres. Le PLU fixe par ailleurs une orientation d'aménagement sur ce secteur qui définit les principes d'aménagement suivants :

- implantation de nouveaux immeubles à l'alignement des voies avant (rue Bergson) et arrière (impasse Grouchy),
- aménagement du coeur d'îlot en espaces verts
- vocation à dominante habitat (environ 100 logements), avec des RDC commerciaux ou de services sur la rue Bergson,
- réalisation des stationnements et d'accès mutualisés en RDC sur l'impasse Grouchy (accès arrière).

4.2 Objectifs du projet

Le projet doit permettre de résorber une situation de friche qui nuit fortement à l'image du quartier et qui est un sujet de préoccupations pour les riverains.

Des situations de squats et de dégradations sont régulièrement constatées.

Le PLU fixe les objectifs suivants pour ce secteur :

- développer une nouvelle offre d'habitat permettant d'attirer de nouveaux habitants à Saint-Etienne,
- améliorer l'image du quartier,
- favoriser un renouvellement urbain qualitatif.

La réalisation du projet permettrait également de mettre en oeuvre l'emplacement réservé pour la nouvelle voie de liaison et d'anticiper le fonctionnement urbain d'une future requalification de l'impasse Grouchy et de ses abords.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet devra d'abord passer par une maîtrise foncière du site, d'où la nécessité de mener une DUP, compte-tenu de la dureté foncière de certains propriétaires et successions.

Parallèlement, les diagnostics d'usage seront menés afin de fixer les modalités de démolition et de remise en état du terrain nu.

La Ville aménagera la nouvelle voie de liaison avant-arrière et lancera une consultation d'opérateurs pour la réalisation des deux îlots de construction.

La Ville se réserve la possibilité de faire appel à des partenaires institutionnels ou à des mécanismes de financement pour assurer l'équilibre financier de l'opération d'aménagement.

En conclusion, la présente demande d'examen au cas par cas est faite dans le cadre du très prochain dossier de DUP, au titre de la voie nouvelle à créer et des surfaces à bâtir.

Les permis de construire pour les deux projets immobiliers seront déposés par des opérateurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie nouvelle sera intégrée au domaine public de la Ville de Saint-Etienne.

Les deux ensembles immobiliers donneront lieu à la création de copropriétés qui assureront la gestion de leurs parties communes (parkings en RDC, espaces verts en coeur d'îlots, etc.).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La maîtrise foncière de la totalité du site nécessitera une déclaration d'utilité publique.

La réalisation des deux programmes immobiliers est soumise à permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article R.122-2 du Code de l'environnement, rubriques n°6d (création d'une voie inférieure à 3km) et n°36 (travaux ou construction soumis à permis de construire), soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la Directive 85/337/CE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du site : 5 600 m ²	
Dimensions maximales de la voie nouvelle à créer : 47 ml x 16 ml, soit 752 m ²	
Programme de logements sur RDC commerciaux : environ 100 logements en étages,	
Gabarit attendu des constructions : 19 m de hauteur sur l'avant (R+6), 16 m sur l'arrière (R+5),	
Surface de plancher totale d'environ 13 500 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
n°104 - 120, rue Bergson 42 000 Saint-Etienne	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées : Ville de SAINT-ETIENNE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site actuel est globalement à l'état de friche urbaine : bâtiments inoccupés et murés, portails clos, aires non entretenues.

Les locaux sont fortement dégradés (vitres cassées, façades délabrées, constat de nombreuses intrusions avec les risques liés).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint -Etienne, approuvé le 07/01/2008, modifié le 08/06/2009, le 07/06/2010, le 04/04/2011, le 12/11/2011, le 04/06/2012, le 03/06/2013 et le 04/12/2013.

Le site est en zone UBas du PLU : zone urbaine dense à vocation principale d'habitat collectif.

- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) du Furan, approuvé le 30/11/2005. Le site est touché par la zone de débordement du PPRNPI - règlement zone blanche hachurée.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du bassin du Furan, approuvé le 30 novembre 2005, - Plan de Prévention des Risques Miniers, prescrit le 30/04/2012.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques d'inondation (PPRNPI du Furan - zone hachurée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux pourra générer des nuisances temporaires, mais les usages sur site à terme seront identiques à ceux existants dans l'environnement du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux pourra générer des nuisances temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet contribue de manière efficace à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier par la résorption d'une verrue urbaine. Les logements draineront une circulation complémentaire qui se reportera sur la voie nouvelle et les accès véhicules sur l'impasse Grouchy. Les RDC commerciaux favoriseront l'attractivité commerciale et la proximité de nouveaux services sur la rue Bergson.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le projet est de nature à être exempté d'étude d'impact aux motifs suivants :

- le projet concerne un site en friche fortement dégradé, en milieu urbain constitué depuis longtemps. Aucun espace naturel existant n'est concerné, ni affecté.
- la vocation logements - commerces du projet est conforme à celles existantes dans l'environnement immédiat du site, côté rue Bergson.
- les risques de nuisances entre le projet et son environnement urbain sont identifiés, soit dans le cadre de la démarche de projet (diagnostics systématiques sur l'état de pollution et la géotechnique notamment), soit dans le cadre de plans opposables (PLU, PPRNPI, PPRM).
- l'ampleur du projet, de par ses dimensions et sa hauteur, reste d'une densité inférieure à celle des constructions voisines, existantes sur la rue Bergson.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	?
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature

Michaël NIESS
 Directeur Adjoint de l'Aménagement
 Ville de Saint-Etienne
 michael.niess@saint-etienne.fr
 04 77 48 66 24 / 06 03 34 26 18